AR Prefecture
024-244000752-20240305-2024_1_8-DE
Reçu le 08/03/2024

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 05 mars 2024

2024-1-8

Département de la DORDOGNE

Arrondissement de NONTRON

Lieu de réunion du Conseil : Nanthiat

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse : 22/02/2024

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 1

Président : Michel AUGEIX

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne, DESGRAUPES Maryline (suppléante de P. Démarthon)

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUSSUTOUR, Bernard, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Excusés et procurations : MAGNE Muriel (a donné procuration à P. Gimenez), DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante M. Desgraupes)

M. Bernard VAURIAC est désigné secrétaire de séance.

Avancement de grade : Réussite à concours

Monsieur le Président informe le conseil qu'un agent a réussi le concours de rédacteur.
Un poste vacant existait au tableau des emplois, l'agent a été nommé au 1er mars 2024 sur ce nouveau grade.
Il convient simplement de fermer à compter du 1er mars 2024, le grade sur lequel cet agent était précédemment positionné :

Date	Grade d'origine à fermer	Temps travail	Nombre d'agents
01/03/2024	Adjoint administratif principal 1ère classe	35	1

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE la suppression au 1er mars 2024 d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à raison de 35 heures.***
- ***AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 06 mars 2024
Le Président,

Michel AUGEIX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication